

VERSION LATINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Pierre-Alain Caltot, Mélanie Lucciano, Catherine Notter, Pascale Paré-Rey

Coefficient : 3

Durée : 4 heures

L'épreuve commune de version latine mettait à l'honneur, cette année, un auteur et un texte classiques, en relation avec la thématique au programme sur le pouvoir : *La République* de Cicéron. Le jury a corrigé 552 copies et a utilisé toute l'échelle de notation à sa disposition pour traduire l'extrême diversité de niveau rencontrée. La moyenne, en baisse par rapport à celle de l'an dernier, s'établit à 09,49 ; dans la tête de concours, 76 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 16 et 143 copies – soit 25,91 % – une note égale ou supérieure à 14.

Pour commencer, le jury tient à dire sa satisfaction d'avoir lu de très bonnes copies, qui ont su associer la justesse et la précision à l'élégance et au style de la traduction. En revanche, plus nettement que les autres années, le jury a trouvé des copies qui sont des tissus entiers de non-sens et où le texte latin n'est plus reconnaissable, même de loin. En outre, il est des copies qui se signalent par le recours à un français très approximatif, voire tout à fait fautif, fait de barbarismes ou de néologismes, avec des erreurs absolument inacceptables pour un concours de ce niveau. Ont ainsi été sanctionnées les copies, malheureusement nombreuses, qui ne réalisent pas l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir lorsque le complément d'objet direct est antéposé ou qui ne construisent pas la conjonction « bien que » avec le subjonctif. Une multiplication d'accents circonflexes sur des formes de passé simple à la troisième personne du singulier a aussi été constatée, à la plus grande surprise du jury (par exemple « il fût »). En outre, trop de copies illisibles, en raison d'une graphie indéchiffrable, ont été comptées. Le soin apporté à la forme de la traduction française est attendu de la part des candidats.

Le jury invite les candidats à prendre le temps de lire plusieurs fois le texte latin avant de commencer à le construire le plus précisément possible, puis de le traduire. Des confusions provoquées par des lectures trop hâtives (*curatam* pour *curiatam* par exemple) auraient ainsi pu être évitées. En outre, des approximations lexicales ont parfois été à l'origine de traductions fautives : sans nous attarder sur des confusions aussi grossières que *bello Romulus* traduit par le « beau Romulus », *inmanes ac feros* par « avec des mains et des fers » ou *sacrorum autem* par « l'autel du sacré », soulignons que *uoluit* est ici le parfait de *uolo* et non de *uoluo* et que *duabus* n'est pas une forme de *deus*. Le jury attire l'attention des candidats sur la traduction des chiffres qui a donné lieu à plusieurs erreurs (*quinque* ; *undequadragesima*). Quelques expressions galvaudées de la langue orale ont également fait leur entrée dans les copies, sans chercher à mettre en contexte la pensée de Cicéron : ainsi *principum* a pu être traduit par « principiel », révélant au passage des confusions morphologiques fondamentales, et *l'humanitas*, chère à l'Arpinate, devient la « bienveillance » ou encore le « vivre ensemble ». Pauvre Cicéron !

Au chapitre de la syntaxe, les principales erreurs seront évoquées *infra* mais le jury tient à souligner des erreurs, récurrentes, sur lesquelles il attire la vigilance des candidats : les omissions, beaucoup trop régulières, des particules de liaison (*ac, nam, sic*), la construction fautive de la particule de coordination *-que*, les traductions approximatives des relatifs de liaison. De plus, il convient impérativement de respecter la syntaxe de la phrase latine et de ne pas interrompre une phrase ou d'en scinder une en deux dans la traduction française, au mépris de la période cicéronienne. Le jury voudrait également attirer l'attention sur le fait que la traduction proposée doit se suffire à elle-même ; les notes de bas de page sont ainsi interdites. Enfin, plusieurs copies révèlent des connaissances très superficielles sur la thématique du pouvoir : les *realia* de la religion romaine, en particulier, ont fait l'objet de profondes confusions, alors que cet aspect faisait aussi partie de la lettre de cadrage. Les *flamines* ont pu être traduits par des « souffles », ou des « falmines », les *pontifices* sont devenus des « pontifs », des « poncifs » ou même des « ponfites ». Quant au syntagme *Salios uirginesque Vestales*, il a donné lieu à la plus grande fantaisie de la part de candidats qui semblaient ignorer tant la mission des Saliens que le sexe des Vestales !

Qui ut huc uenit, quamquam populus curiatis eum comitiis regem esse iusserat, tamen ipse de suo imperio curiatam legem tulit,

Comme l'indiquait la note qui accompagnait les premiers mots du texte, *qui* (qui est un relatif de liaison) renvoie à Numa Pompilius, tandis que *huc* est un adverbe de lieu désignant ici Rome. Il importait de bien identifier la valeur de *ut*, qui est suivi de l'indicatif (*uenit*) et non du subjonctif.

La proposition *quamquam... iusserat* a donné lieu à de très nombreuses erreurs de construction. Du verbe *iusserat* – dont le sujet est *populus*, et qui signifie bel et bien « ordonner », qu'il ne faut donc pas affaiblir en « inviter » même si la novlangue managériale introduit bien de la confusion sur les diverses modalités du discours et de l'action – dépend une proposition infinitive (*eum... regem esse*) ayant pour sujet *eum* et pour attribut du sujet *regem* (forme de *rex, regis*, et non de *regnum* ou du verbe *regnare*). Le mot *curiatis* a souvent été mal analysé : le terme, qui est à l'ablatif, devait être rattaché à *comitiis* (« les comices curiates, l'assemblée du peuple par curies ») ; il ne pouvait s'agir des Curiaces, ni du substantif *curia* ou du verbe *curo*.

Dans le membre de phrase suivant, des erreurs d'analyse comparables ont concerné le terme *curiatam*. Quant à l'expression *legem ferre*, elle semble ignorée de nombre de candidats ; plus grave, *tulit* a parfois été confondu avec *tollit*. Il convenait également de rendre avec précision le sens de *ipse* (et, en particulier, de ne pas le traduire comme s'il s'agissait de *hic, iste* ou *ille*), et de bien analyser ce terme comme un nominatif masculin singulier, qui ne pouvait donc être rattaché à l'ablatif *imperio*.

hominesque Romanos instituto Romuli bellicis studiis ut uidit incensos, existimauit eos paulum ab illa consuetudine esse reuocandos.

La coordination par *-que* a posé – comme souvent – difficulté à de très nombreux candidats et donné lieu à des traductions fautives de l'expression *hominesque Romanos*. De plus, il fallait bien voir que *Romuli* est un génitif dépendant de *instituto* et que *bellicis* est un adjectif portant sur *studiis*, expression à l'ablatif. Quant à *incensos*, le terme a souvent été mal rattaché à ce qui précède, voire non identifié comme participe parfait passif du verbe *incendo*. Comme au début de la version, on a ici une construction de *ut* avec l'indicatif (*ut uidit*), dont la traduction devait rendre compte.

Dans la fin de la phrase, le verbe *existimauit* introduit une proposition infinitive ayant pour sujet le pronom de rappel *eos* (qui reprend *homines Romanos*) et pour attribut du sujet l'adjectif

verbal d'obligation *reuocandos*. Le démonstratif *illa* est à l'ablatif féminin singulier et devait être rattaché à *consuetudine* dans ce groupe prépositionnel introduit par *ab*.

Ac primum agros quos bello Romulus ceperat diuisit uiritim ciuibus,

Le terme *primum* est un adverbe, et non un adjectif ; *agros* est le complément d'objet direct du verbe *diuisit* et ce dernier a pour sujet Numa, et non *Romulus* dont la position montre qu'il est le sujet de *ceperat*, verbe de la proposition relative introduite par *quos*, dont *agros* est l'antécédent. La traduction de *uiritim* a souvent été maladroite, laissant soupçonner dans certains cas une analyse grammaticale erronée par confusion avec le substantif *uir*.

docuitque sine depopulatione atque praeda posse eos colendis agris abundare commodis omnibus,

La construction de cette partie de la phrase a été à l'origine de très nombreuses erreurs, portant non seulement sur la coordination par *-que*, mais aussi sur la proposition infinitive dépendant de *docuit* et ayant pour verbe *posse* et pour sujet *eos*, structure qui a souvent échappé aux candidats. Le groupe prépositionnel *sine... praeda* porte non sur *docuit*, mais sur ce qui suit. Quant à *colendis agris*, la morphologie interdisait de rattacher cette expression à *eos*, et il fallait analyser *colendis* comme un adjectif verbal employé à la place du gérondif (et non à valeur d'obligation). Le second infinitif (*abundare*) dépend de *posse* et a pour complément *commodis omnibus*.

amoremque eis otii et pacis iniecit, quibus facillime iustitia et fides conualescit, et quorum patrocínio maxime cultus agrorum perceptioque frugum defenditur.

Le pronom *eis* est un datif, et non un génitif qui s'accorderait avec *otii et pacis*. Ces deux termes sont compléments du nom *amorem* – lui-même complément d'objet direct de *iniecit* – et constituent les antécédents des propositions relatives introduites par *quibus* et par *quorum*. Quant à *facillime* et *maxime*, ce sont des adverbes au degré superlatif, ce que la traduction devait bien faire apparaître. Le verbe *conualescit* a pour sujets *iustitia et fides*, avec un accord de voisinage au singulier. Dans la seconde relative, *patrocínio* est à l'ablatif et a pour complément du nom *quorum*, ce qui a souvent posé des difficultés aux candidats, tout comme la construction du groupe *cultus... frugum* : il fallait voir ici que *cultus* est un substantif au nominatif (et non le participe parfait passif du verbe *colo*), tout comme *perceptio*, et que chacun de ces deux termes est construit avec un complément du nom au génitif pluriel, *agrorum* et *frugum* respectivement ; *cultus* et *perceptio* sont les sujets du verbe *defenditur*, avec, ici encore, un accord de voisinage.

Idemque Pompilius et auspiciis maioribus inuentis ad pristinum numerum duo augures addidit,

La phrase qui s'ouvre ici (*idemque... statuit sanctissime*), en dépit de sa longueur, pouvait facilement être scindée en cinq propositions coordonnées. La première crée un lien avec la phrase précédente en soulignant l'importance de Numa Pompilius : aussi *idemque* ne doit-il pas être perçu comme une forme de neutre adverbial. D'ailleurs, la coordination *et*, difficile à rendre en français, vise à mettre à l'honneur *idem Pompilius* comme le nominatif des cinq verbes de la phrase. Deux aspects ont pu faire l'objet de difficultés : la valeur circonstancielle de l'ablatif absolu *auspiciis maioribus inuentis* et la construction du groupe prépositionnel *ad pristinum numerum*, qui complète le verbe *addidit*, comme y invite le préverbe *ad-*.

et sacris e principum numero pontifices quinque praefecit,

Dans cette seconde proposition, la construction de *praeficere* (« mettre à la tête de ») suivi d'un accusatif (*pontifices quinque*) et d'un datif (*sacris*) commande la juste compréhension du

syntagme. *Sacris* doit être compris ici comme un neutre pluriel substantivé ; ont été acceptées les traductions par « actes religieux, cultes, cérémonies religieuses ». Enfin, le groupe *e principum numero* qualifie *pontifices*. Bien que Cicéron décrive l'époque royale, la traduction de *principes* par « princes » n'a pas de sens et il convient de traduire l'expression par « l'élite, les premiers de la cité ».

et animos propositis legibus his quas in monumentis habemus ardentis consuetudine et cupiditate bellandi religionum caerimoniis mitigavit,

La troisième proposition de la phrase a pour verbe *mitigavit* et toujours pour sujet Numa : elle comprend un ablatif absolu (*propositis legibus his*) et une proposition relative (*quas in monumentis habemus*) dont l'antécédent est *legibus*. Encore fallait-il bien traduire le démonstratif *his*, qui annonce la proposition relative. Peu guidées par le Gaffiot qui ne propose pas « archives » comme traduction de *monumenta*, les traductions par « monuments » ou « documents » ont été acceptées. *Animus*, comme plus loin dans le texte, renvoie à la dimension passionnelle des sujets de Numa : cet aspect est renforcé par l'adjectif qui le complète, *animos... ardentis consuetudine et cupiditate bellandi* (« des cœurs emportés par l'habitude et le désir de faire la guerre »), lui-même développé par deux ablatifs de cause (*consuetudine et cupiditate*) et un gérondif (*bellandi*). Il convient de rappeler aux candidats la différence entre le gérondif et l'adjectif verbal : les copies qui ont traduit une valeur d'obligation ont ainsi été sanctionnées. Enfin, le syntagme *religionum caerimoniis* comporte un ablatif de moyen, à rattacher à *mitigavit* ; comme dans le reste du texte, la traduction de *religionum* par « religions » au pluriel en français n'était guère heureuse ni conforme aux réalités romaines.

adiunxitque praeterea flamines, Salios uirginesque Vestales, omnesque partes religionis statuit sanctissime.

La quatrième proposition de cette phrase se constitue du verbe *adiunxit* et de ses trois accusatifs compléments. Une juste analyse du coordonnant *-que* est nécessaire, d'abord pour repérer le syntagme *uirgines Vestales* – sans rattacher *uirgines* aux flamines ou aux Saliens – puis pour associer, dans la dernière proposition, *omnes* à *partes*. La forme *sanctissime* est un adverbe au superlatif qu'il convient donc de rendre en français, sans confusion avec le comparatif.

Sacrorum autem ipsorum diligentiam difficilem, apparatus perfacilem esse uoluit ; nam quae perdiscenda quaeque obseruanda essent, multa constituit, sed ea sine inpena.

Ce passage fait partie des plus mal traités du texte : les candidats n'ont pas vu le parallélisme de construction entre la première infinitive (dont le sujet est *diligentiam*, l'attribut *difficilem*, le verbe *esse* sous-entendu, à tirer de son occurrence dans la seconde infinitive) et la suivante (dont le sujet est *apparatus*, l'attribut *perfacilem*, par l'intermédiaire du verbe *esse* cette fois présent), toutes deux dépendant du verbe principal *uoluit*, qui a toujours pour sujet Numa. Précisons que, le verbe étant à un temps du passé, il eût été souhaitable que la concordance des temps fût observée en français, mais le jury a fait preuve de souplesse sur ce point vu les autres difficultés rencontrées ici. Compte tenu de cette mauvaise compréhension de la structure d'ensemble, le rapport d'opposition entre *difficilem* et *perfacilem* n'a pas donné lieu à des traductions recherchées, et *apparatus* (qui ne signifie pas « préparation » mais « appareil », « apparat ») n'a pas été rattaché à *sacrorum*. À l'intérieur des propositions, *autem* a souvent été omis et *ipsorum* confondu avec *eorum*, voire *eius*.

L'ordre des propositions, pourtant typiquement latin, a ensuite fait obstacle à la compréhension du lien entre la principale, *multa constituit*, et les subordonnées : le complément d'objet direct *multa* est développé par les deux relatives *quae... quaeque* (= *et quae*). Les adjectifs verbaux, attributs du sujet, ont bien ici leur sens d'obligation et leur voix passive. Le jury s'est montré

indulgent à l'égard des copies qui ne mettaient pas en relief le subjonctif *essent* dans des relatives à valeur circonstancielle consécutive.

Enfin, la tournure *ea sine inpensa* est restée obscure pour certains : *ea* renvoie à *multa*, neutre pluriel accusatif de *multus*, et non forme d'amende, même s'il était question de finances avec *inpensa* (simple ablatif singulier complément prépositionnel de *sine*).

Sic religionibus colendis operam addidit, sumptum remouit, idemque mercatus, ludos omnesque conueniendi causas et celebritates inuenit.

La phrase était un bon test de connaissance sur l'adjectif verbal et le gérondif. *Colendis* ne peut être qu'un adjectif verbal, qualifiant *religionibus*, en substitution du gérondif qui aurait été au datif, complément du syntagme *operam addidit*. Ce dernier n'était pas facile à comprendre, mais le Gaffiot en fournissait une traduction et une glose. À *operam addidit* s'oppose (il y a une asyndète adversative) *sumptum remouit* (« il en a écarté le coût »).

Il faut ensuite comprendre que *idem* renvoie au même Numa et ne peut en aucun cas se rattacher à *mercatus* (« le commerce », « les marchés », « les échanges », mais non « les commerces ») qui est un premier complément d'objet direct de *inuenit* (« il créa » mieux que « il inventa »), sur le même plan que les suivants, *ludos*, puis *omnes causas*, puis *celebritates*. Notons que *omnesque* (= *et omnes*) qualifie *causas* et non *ludos*. Enfin *conueniendi* est un gérondif au génitif complément du nom *causas* : « occasions de se réunir / de se rassembler ».

Quibus rebus institutis ad humanitatem atque mansuetudinem reuocauit animos hominum studiis bellandi iam inmanes ac feros.

La phrase commence par un relatif de liaison, qu'il faut traduire par une coordination. Trop souvent les copies se sont laissé entraîner par l'ordre des mots latins alors que le complément prépositionnel *ad humanitatem atque mansuetudinem* ne complète pas l'ablatif absolu *rebus institutis*, mais la principale *reuocauit animos hominum*. Le malheureux *rebus*, très malmené alors qu'il est si fréquent en latin, a occasionné des horreurs, comme un « rebels », cumulant fautes de latin et de français. Ce sont des dispositions d'esprit positives vers lesquelles (*ad* + accusatif) Numa ramène « les esprits des hommes ». Les adjectifs *inmanes* et *feros* sont apposés à *animos*, et complétés par les dispositions d'esprit négatives (*studiis* à l'ablatif de moyen : « esprits... alors rendus cruels et sauvages par le goût / l'envie / l'inclination » – mais non l'inclinaison – et non « les études, les travaux »). *Bellandi* est encore un gérondif au génitif complément du nom *studiis* qui a parfois été bien traduit : « de guerroyer, d'en découdre ».

Sic ille, cum undequadragesima annos summa in pace concordiaque regnauisset (sequamur enim potissimum Polybium nostrum, quo nemo fuit in exquirendis temporibus diligentior), excessit e uita, duabus praeclarissimis ad diuturnitatem rei publicae rebus confirmatis, religione atque clementia.

La dernière phrase du texte s'ouvrait sur un *sic* conclusif (« ainsi, voilà comment... ») qu'il ne fallait pas laisser de côté dans la traduction ; le sujet de la phrase, *ille*, qui renvoie à Numa, ne pouvait être simplement rendu par un « il », en oubliant la valeur laudative du démonstratif ici. La construction de la phrase (*cum historicum*, principale et ablatif absolu) n'a pas toujours été vue car les candidats ont parfois été distraits par la parenthèse qui séparait la temporelle-causale de la principale.

Dans la subordonnée, il fallait garder en mémoire que, dans la syntaxe du complément circonstanciel de temps, l'accusatif marque la durée et non la date ; il convenait également d'être attentif et de ne pas se tromper sur le nombre d'années de règne de Numa (« pendant trente-neuf années ») ! Le groupe coordonné *in pace concordiaque* n'a pas toujours été correctement construit par les candidats. L'adjectif *summa* qualifie bien les deux substantifs *pace* et *concordia* ; l'accord à l'ablatif féminin singulier est un accord de voisinage, phénomène

déjà vu plus haut dans le texte, et il convenait donc d'être très clair sur ce point dans la traduction.

Si la proposition principale n'a, en général, pas posé de problème aux candidats, la proposition entre parenthèses n'a pas toujours été bien comprise : *sequamur* n'a parfois pas été reconnu et a été souvent traduit par un simple présent de l'indicatif, voire par un futur. *Potissimum*, comme l'indique clairement le Gaffiot, est un adverbe qui signifie « principalement », « avant tout » et ne devait donc pas être rattaché à *Polybium*. Le nom propre de l'historien grec Polybe – une note était fournie aux candidats à son propos – devait être traduit, le calque du latin « Polybius » ne pouvait ici convenir. La proposition introduite par *quo* est le complément du comparatif *diligentior*, qui qualifiait bien entendu *Polybium*. L'adjectif verbal à l'ablatif *exquirendis*, qui qualifiait *temporibus*, n'a pas de valeur d'obligation. Le jury a accepté la traduction de *fuit* par un passé, mais aussi par un présent, la proposition ayant une portée de vérité générale.

La version se terminait par un ablatif absolu, avec pour sujet *duabus praeclarissimis rebus* et pour verbe *confirmatis* ; les deux substantifs à l'ablatif, *religione* et *clementia*, glosaient en apposition les deux éléments mis en place par Numa. Il fallait bien rendre ici le degré superlatif de l'adjectif *praeclarissimis*. Le génitif *rei publicae* est le complément de nom de *diuturnitatem* ; sa traduction par « république » dans un texte évoquant l'action du deuxième roi de Rome n'était pas très heureuse, mais le jury l'a acceptée dans la mesure où la phrase peut avoir ici une portée gnomique et où l'on peut entendre le mot « république » au sens plus large de « chose publique » ; dans ce cas, la traduction par « État » apparaît d'ailleurs préférable.